

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ SYNDICAL

Nombre de Conseillers en exercice : 19
Nombre de Conseillers Présents : 13
Nombre de Procurations : 4
Nombre de suffrages exprimés : 17
Nombre de voix représentées par les suffrages exprimés : 67

VOTES : Contre : 0 Pour : 17
Date de convocation : 11 mars 2024

DÉLIBÉRATION N°4.7

**ECLUSES DU CALAIS DU PORT DE
COMBERGE - CONVENTION DE
PARTICIPATION FINANCIERE AVEC LA
COMMUNE DE SAINT-MICHEL-CHEF-
CHEF**

SÉANCE DU COMITÉ SYNDICAL DU 19 mars 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le dix-neuf mars, à dix heures, le Comité syndical s'est réuni en Séance Plénière, à l'Hôtel de Ville du Croisic, sous la présidence de Madame Lydia MEIGNEN, Présidente du syndicat mixte Les Ports de Loire-Atlantique.

ÉTAIENT PRÉSENTS : Lydia MEIGNEN, Laurent DUBOST, Jean-Luc SECHET, Sylvie GOSLIN, Christiane VAN GOETHEM, Isabelle LEMONNIER, Jean-Michel BRARD, Michèle QUELARD, Isabelle DELANOY-CORBIN, Philippe CAILLON, délégués titulaires, Yves DAUVE, Patrick DAHLEM, Didier MARION, délégués suppléants.

ÉTAIENT ABSENTS : Claude CAUDAL, Michel PUYRAZAT, Séverine MARCHAND, pouvoir à Lydia MEIGNEN, Eloïse BOURREAU GOBIN, pouvoir à Sylvie GOSLIN, Jean MONTAVILLE, pouvoir à Jean-Michel BRARD, André BOUCHER, pouvoir à Michèle QUELLARD, Adrien RYO, suppléé par Patrick DAHLEM, Christine LE RIBOTER, suppléée par Yves DAUVE, Didier CADRO, suppléé par Didier MARION.

Secrétaire de séance : Sylvie GOSLIN

.....

Le Syndicat mixte exploite directement plusieurs ports en régie, dont celui de Comberge situé sur la commune de Saint-Michel-Chef-Chef.

Considérant la nécessité de renouveler les écluses du Calais qui ne fonctionnent plus depuis de nombreuses années, ne permettant plus le désensablement naturel du port de Comberge par phénomène de chasse, le Syndicat mixte a décidé, en accord avec la Commune, de mener des travaux de remise à niveau.

Pour rappel : les sédiments s'accumulent fortement dans le port de Comberge, jusqu'à atteindre la côte d'environ +3.00 CM ce qui contraint excessivement la navigation. Par le passé, des actions de régalinge d'envergure au sortir de l'hiver ont été mises en œuvre, mais le résultat n'a pas été à la hauteur puisque les fonds avaient retrouvé leur état initial dès la fin du printemps.

Dans le but de préserver l'attractivité du port et de répondre aux attentes légitimes des plaisanciers, les membres du conseil portuaire ont demandé la remise en service du système de régulation des écluses du Canal de Saint-Michel-Chef-Chef. *Le Calais.*

Le flux du Calais, conjugué à un régalaage au printemps, devrait permettre de préserver une bathymétrie acceptable pour les plaisanciers et donc une meilleure navigabilité.

Le coût de l'opération est de 60 793€ HT.

À noter que les fondations de soutènement du Canal, qui nécessitaient également des travaux, ont été reprises pour un montant de 55 000€ HT.

Dans le cadre de la réfection des écluses du Calais, la commune de Saint-Michel-Chef-Chef participe financièrement à l'opération, via une subvention d'un montant de 20 000€.

Il est soumis, à l'assemblée, le projet de convention actant cette participation financière.

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article 5721-1 et s
Vu le Code de la commande publique, notamment les articles L. 2113-6 à L. 2113-8 ;

Entendu le rapport de la Présidente ;

LE COMITÉ SYNDICAL

Après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** la convention de participation financière entre la Commune de Saint-Michel-Chef-Chef et le Syndicat mixte Les Ports de Loire-Atlantique, telle que proposée en annexe de la présente délibération ;
- **AUTORISE** Madame la Présidente à signer la convention de subvention et tous les documents afférents à cette opération.

Fait et délibéré au Croisic, en séance publique,
le 19 mars 2024

POUR EXTRAIT ET CERTIFIÉ CONFORME

**LA PRÉSIDENTE DU SYNDICAT MIXTE
LES PORTS DE PLAISANCE ET DE PÊCHE
DE LOIRE-ATLANTIQUE**



Lydia MEIGNEN